



**RAPPORT
FINANCIER**

AU 30 JUIN 2024



COMPTES SEMESTRIELS

SANLAM MAROC

AU 30 JUIN 2024

COMPTES SEMESTRIELS SANLAM MAROC AU 30 JUIN 2024



BILAN - ACTIF

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

Actif	30.06.2024			31.12.2023
	Brut	Amort. Prov. Exercice	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	20.608.601.888,43	1.705.433.708,78	18.903.168.179,65	18.651.663.229,66
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	170.723.277,36	151.402.888,80	19.320.388,56	25.721.844,51
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	170.723.277,36	151.402.888,80	19.320.388,56	25.721.844,51
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.943.616.014,46	284.002.045,38	1.659.613.969,08	1.665.869.743,95
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	1.565.268.811,69		1.565.268.811,69	1.565.268.811,69
Autres immobilisations incorporelles	378.347.202,77	284.002.045,38	94.345.157,39	100.600.932,26
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	458.700.057,01	375.147.423,24	83.552.633,77	87.349.278,33
Terrains	31.145.875,19		31.145.875,19	32.028.875,19
Constructions	10.483.211,61	1.528.842,74	8.954.368,87	9.164.033,10
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel transport	614.945,96	503.453,65	111.492,31	91.344,96
M. M. B. et aménagements divers	415.549.467,43	373.115.126,85	42.434.340,58	45.158.468,26
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	906.556,82		906.556,82	906.556,82
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.131.868.192,92	439.581.552,16	692.286.640,76	611.930.745,14
Prêts immobilisés	49.132.338,08	26.127.684,95	23.004.653,13	24.307.127,85
Autres créances financières	652.471.261,30	137.456.975,86	515.014.285,44	472.829.693,23
Titres de participation	430.264.593,54	275.996.891,35	154.267.702,19	114.793.924,06
Autres titres immobilisés				
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPER. D'ASSURANCE	16.903.694.346,68	455.299.799,20	16.448.394.547,48	16.260.791.617,73
Placements immobiliers	2.721.146.626,40	334.360.732,46	2.386.785.893,94	2.420.357.372,25
Obli., bons et titres de créances négociables	2.166.970.329,84		2.166.970.329,84	2.010.139.225,45
Actions et parts sociales	11.675.968.623,07	120.939.066,74	11.555.029.556,33	11.027.724.131,34
Prêts et effets assimilés	7.125.677,78		7.125.677,78	6.443.677,78
Dépôts en comptes indisponibles	117.043.949,19		117.043.949,19	595.484.463,00
Placem. affectés aux contrats en unités de cpt	14.796.392,49		14.796.392,49	
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	200.642.747,91		200.642.747,91	200.642.747,91
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF				
Dimin. des créances immo. et des placem.				
Aug. des dettes de financ. et des prov. Tech.				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	6.965.062.146,78	1.222.342.476,75	5.742.719.670,03	5.084.446.620,98
PART DE S. CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.	1.249.124.281,13		1.249.124.281,13	1.162.643.446,24
Provisions pour primes non acquises	222.886.468,17		222.886.468,17	119.553.227,52
Provisions pour sinistres à payer	784.971.162,42		784.971.162,42	799.857.456,55
Provisions des assurances-vie	241.266.650,54		241.266.650,54	243.232.762,17
Autres provisions techniques				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	4.889.690.648,39	1.145.298.003,05	3.744.392.645,34	3.117.930.373,22
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	141.124.406,33		141.124.406,33	158.106.880,81
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	3.463.162.135,01	1.088.838.487,39	2.374.323.647,62	1.855.032.091,01
Personnel débiteur	6.647.549,92		6.647.549,92	6.850.027,67
Etat débiteur	212.523.678,93		212.523.678,93	190.986.106,39
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	186.901.480,19	56.459.515,66	130.441.964,53	176.145.632,88
Comptes de régularisation-Actif	879.331.398,01		879.331.398,01	730.809.634,46
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)	826.247.217,26	77.044.473,70	749.202.743,56	803.872.801,52
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (Elts circulants)				
TRESORERIE -ACTIF	193.262.368,40		193.262.368,40	258.407.551,03
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR et C.C.P.	193.201.517,77		193.201.517,77	258.386.566,07
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	60.850,63		60.850,63	20.984,96
TOTAL GENERAL	27.766.926.403,61	2.927.776.185,53	24.839.150.218,08	23.994.517.401,67

Arrêté l'Actif du bilan 2024 à la somme de :
Vingt quatre milliards huit cent trente neuf millions cent cinquante mille deux cent dix huit dirhams virgule huit centimes.

BILAN - PASSIF

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

Passif	30.06.2024	31.12.2023
	FINANCEMENT PERMANENT	22.317.668.549,26
CAPITAUX PROPRES	5.158.327.518,10	5.230.074.713,15
Capital social ou fonds d'établissement	411.687.400,00	411.687.400,00
Actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé, dont versé	411.687.400,00	411.687.400,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1.154.962.986,95	1.154.962.986,95
Ecarts de réévaluation	27.732.511,78	27.732.511,78
Réserve légale	41.597.414,48	41.597.414,48
Autres réserves	3.273.168.740,00	3.193.168.740,00
Report à nouveau (1)	3.926.361,94	4.630.315,07
Fonds social complémentaire		
Résultat nets en instance d'affectation (1)		
Résultat net de l'exercice (1)	245.252.102,95	396.295.344,87
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
Emprunts obligataires		
Emprunts pour fond d'établissement		
Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	17.159.341.031,16	16.584.047.706,12
Provisions pour primes non acquises	1.484.703.858,44	972.783.296,63
Provisions pour sinistres à payer	8.089.978.421,89	8.117.846.179,62
Provisions des assurances-vie	6.168.110.266,39	5.987.844.416,33
Provisions pour fluctuations de sinistralité	1.097.722.835,94	1.097.722.835,94
Provisions pour aléas financiers		
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
Provisions pour participation aux bénéfices	61.215.417,35	118.492.007,29
Provisions techniques sur placement	132.376.652,06	153.267.579,13
Autres provisions techniques	125.233.579,09	136.091.391,18
ECARTS DE CONVERSION -PASSIF		
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	2.126.946.225,95	1.718.191.347,45
DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	545.482.869,73	560.228.272,11
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	545.482.869,73	560.228.272,11
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	1.581.463.356,22	1.157.963.075,34
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	356.035.903,61	216.420.471,43
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	403.322.750,28	385.096.956,22
Personnel créancier	49.244.840,34	74.512.139,75
Organismes sociaux créditeurs	14.597.011,07	20.634.860,04
Etat créancier	145.399.318,11	128.726.629,46
Comptes d'associés créditeurs	316.999.298,00	
Autres créanciers	247.340.726,33	294.099.555,54
Comptes de régularisation-passif	48.523.508,48	38.472.462,90
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)		
TRESORERIE -PASSIF	394.535.442,87	462.203.634,95
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques	394.535.442,87	462.203.634,95
TOTAL GENERAL	24.839.150.218,08	23.994.517.401,67

Arrêté le passif du bilan 2024 à la somme de :
Vingt quatre milliards huit cent trente neuf millions cent cinquante mille deux cent dix huit dirhams virgule huit centimes.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) I - Compte Technique Assurances Vie

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

Libellé	30.06.2024			Situation comparative au 30/06/2023	31.12.2023
	Brut	Cessions	Net		
1- PRIMES	415.039.662,06	10.694.832,54	404.344.829,52	409.642.970,83	783.679.452,35
Primes émises	415.039.662,06	10.694.832,54	404.344.829,52	409.642.970,83	783.679.452,35
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	34.976,00		34.976,00	19.940,39	3.911.072,41
Subventions d'exploitation					
Autres produits d'exploitation				12.198,39	3.903.330,41
Reprises d'exploitation, transferts de charges	34.976,00		34.976,00	7.742,00	7.742,00
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	424.813.803,55	12.487.247,59	412.326.555,96	405.662.930,17	838.997.165,69
Prestations et frais payés	268.453.418,85	13.157.640,13	255.295.778,72	368.255.325,91	671.503.220,65
Variation des provisions pour sinistres à payer	33.371.124,58	1.295.719,09	32.075.405,49	-55.559.120,10	-31.587.098,77
Variation des provisions des assurances vie	180.265.850,06	-1.966.111,63	182.231.961,69	66.312.722,00	189.512.047,02
Var des prov pour fluctuations de sinistralité					13.013.733,33
Variation des provisions pour aléas financiers					
Variation des provisions techniques des Contrats en Unités de Comptes					
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-57.276.589,94		-57.276.589,94	26.654.002,36	-3.444.736,54
Variation des autres provisions techniques					
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	66.899.671,78		66.899.671,78	66.198.079,47	133.215.185,90
Charges d'acquisition des contrats	38.331.572,42		38.331.572,42	34.320.904,19	69.328.808,03
Achats consommés de matières et fournitures	1.792.353,85		1.792.353,85	1.415.555,37	4.382.722,74
Autres charges externes	7.505.177,40		7.505.177,40	5.435.029,23	14.463.374,62
Impôts et taxes	1.873.959,06		1.873.959,06	1.599.207,41	3.350.935,10
Charges de personnel	15.177.017,50		15.177.017,50	21.376.524,94	37.485.023,09
Autres charges d'exploitation					
Dotations d'exploitation	2.219.591,55		2.219.591,55	2.050.858,33	4.204.322,32
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	122.274.574,43		122.274.574,43	232.263.748,02	358.617.651,78
Revenus des placements	100.661.915,20		100.661.915,20	183.240.467,30	244.437.214,58
Gains de change					
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	3.527.924,43		3.527.924,43	847.129,01	1.527.900,99
Profits sur réalisation de placements	14.598.454,11		14.598.454,11	13.005.138,12	71.018.864,03
Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)					
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés					
Intérêts et autres produits de placements	356.508,29		356.508,29	385.864,35	763.167,88
Reprises sur charges de placement; Transferts de charges	3.129.772,40		3.129.772,40	34.785.149,24	40.870.504,30
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	13.737.159,95		13.737.159,95	129.876.651,40	145.619.937,75
Charges d'intérêts					
Frais de gestion des placements	4.688.511,24		4.688.511,24	3.948.625,75	8.516.972,53
Pertes de change					
Amortissement des différences sur prix de remboursement	4.686.562,49		4.686.562,49	1.381.396,65	2.873.723,91
Pertes sur réalisation de placements	1.846.710,15		1.846.710,15	122.948.174,06	130.579.443,30
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés					
Ajust. de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)	48.290,45		48.290,45		
Autres charges de placements					
Dotations sur placement	2.467.085,62		2.467.085,62	1.598.454,94	3.649.798,01
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	31.898.577,21	-1.792.415,05	33.690.992,26	40.188.998,20	28.375.887,20

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)
II - Compte Technique Assurances Non-Vie

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

Libellé	30.06.2024			Situation comparative au 30/06/2023	31.12.2023
	Brut	Cession	Net		
1- PRIMES	2.608.513.872,11	322.298.161,51	2.286.215.710,60	2.331.379.306,71	4.663.461.832,15
Primes émises	3.120.434.433,92	425.631.402,16	2.694.803.031,76	2.739.348.012,27	4.716.430.480,85
Variation des provisions pour primes non acquises	511.920.561,81	103.333.240,65	408.587.321,16	407.968.705,56	52.968.648,70
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	16.124.511,37		16.124.511,37	20.512.777,13	96.769.368,24
Subventions d'exploitation					
Autres produits d'exploitation	14.401.134,79		14.401.134,79	16.436.374,42	92.116.968,92
Reprises d'exploitation, transferts de charges	1.723.376,58		1.723.376,58	4.076.402,71	4.652.399,32
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	1.724.077.553,44	102.806.095,46	1.621.271.457,98	1.712.396.881,40	3.393.808.665,83
Prestations et frais payés	1.796.174.247,84	118.988.108,68	1.677.186.139,16	1.544.497.067,55	3.051.334.245,76
Variation des provisions pour sinistres à payer	-61.238.882,31	-16.182.013,22	-45.056.869,09	179.389.728,05	247.216.094,03
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité					27.775.349,36
Variation des provisions pour aléas financiers					
Variation des provisions pour participation aux bénéfices					
Variation des autres provisions techniques	-10.857.812,09		-10.857.812,09	-11.489.914,20	67.482.976,68
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	677.445.152,70		677.445.152,70	661.573.592,95	1.272.507.367,31
Charges d'acquisition des contrats	309.182.421,24		309.182.421,24	316.589.974,18	645.885.181,07
Achats consommés de matières et fournitures	23.228.348,32		23.228.348,32	24.921.709,63	53.548.297,05
Autres charges externes	79.043.317,21		79.043.317,21	77.075.372,62	171.991.992,14
Impôts et taxes	22.157.463,78		22.157.463,78	21.889.199,31	36.068.375,01
Charges de personnel	119.505.149,26		119.505.149,26	113.735.840,57	238.549.901,55
Autres charges d'exploitation	15.020.562,70		15.020.562,70	1.477.068,78	2.756.484,80
Dotations d'exploitation	109.307.890,19		109.307.890,19	105.884.427,86	123.707.135,69
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	308.030.700,74		308.030.700,74	333.355.339,43	486.960.759,19
Revenus des placements	219.422.646,92		219.422.646,92	229.503.005,52	283.716.808,89
Gains de change					
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	115.072,40		115.072,40	5.457,60	43.880,51
Profits sur réalisation de placements	50.094.272,33		50.094.272,33	54.253.479,28	142.306.414,88
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés					
Intérêts et autres produits de placements	7.215.450,63		7.215.450,63	3.124.599,63	9.459.574,44
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	31.183.258,46		31.183.258,46	46.468.797,40	51.434.080,47
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	74.272.399,51		74.272.399,51	124.888.602,02	160.620.838,66
Charges d'intérêts					
Frais de gestion des placements	21.206.461,68		21.206.461,68	20.946.885,52	40.768.886,50
Pertes de change					
Amortissement des différences sur prix de remboursement	1.985.999,85		1.985.999,85	1.881.748,45	3.798.530,81
Pertes sur réalisation de placements	27.514.248,96		27.514.248,96	88.146.441,23	91.126.784,02
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés					
Autres charges de placements				1.354.002,20	2.397.141,85
Dotations sur placement	23.565.689,02		23.565.689,02	12.559.524,62	22.529.495,48
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	456.873.978,57	219.492.066,05	237.381.912,52	186.388.346,90	420.255.087,78

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)
III - Compte Technique Assurances Vie & Non-Vie

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

Libellé	30.06.2024			Situation comparative au 30/06/2023	31.12.2023
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2		
1 PRIMES	3.023.553.534,17	332.992.994,05	2.690.560.540,12	2.741.022.277,54	5.447.141.284,50
• Primes émises	3.535.474.095,98	436.326.234,70	3.099.147.861,28	3.148.990.983,10	5.500.109.933,20
• Variation des provisions pour primes non acquises ±	511.920.561,81	103.333.240,65	408.587.321,16	407.968.705,56	52.968.648,70
2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	16.159.487,37		16.159.487,37	20.532.717,52	100.680.440,65
• Subventions d'exploitation					
• Autres produits d'exploitation	14.401.134,79		14.401.134,79	16.448.572,81	96.200.299,33
• Reprises d'exploitation; transferts de charges	1.758.352,58		1.758.352,58	4.084.144,71	4.660.141,32
3 PRESTATIONS ET FRAIS	2.148.891.356,99	115.293.343,05	2.033.598.013,94	2.118.059.811,57	4.232.805.831,52
• Prestations et frais payés	2.064.627.666,69	132.145.748,81	1.932.481.917,88	1.912.572.393,46	3.722.837.466,41
• Variation des provisions pour sinistres à payer ±	-27.867.757,73	-14.886.294,13	-12.981.463,60	123.830.607,95	215.628.995,26
• Variation des provisions des assurances-vie ±	180.265.850,06	-1.966.111,63	182.231.961,69	66.312.722,00	189.512.047,02
• Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité ±					40.789.082,69
• Variation des provisions pour aléas financiers ±					
• Variation des provisions techniques des contrats en U.C. ±					
• Variation des provisions pour participation aux bénéfices ±	-57.276.589,94		-57.276.589,94	26.654.002,36	-3.444.736,54
• Variation des autres provisions techniques ±	-10.857.812,09		-10.857.812,09	-11.489.914,20	67.482.976,68
4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	744.344.824,48		744.344.824,48	727.771.672,42	1.405.722.553,21
• Charges d'acquisition des contrats	347.513.993,66		347.513.993,66	350.910.878,37	715.213.989,10
• Achats consommés de matières et fournitures	25.020.702,17		25.020.702,17	26.337.265,00	57.931.019,79
• Autres charges externes	86.548.494,61		86.548.494,61	82.510.401,85	186.455.366,76
• Impôts et taxes	24.031.422,84		24.031.422,84	23.488.406,72	39.419.310,11
• Charges de personnel	134.682.166,76		134.682.166,76	135.112.365,51	276.034.924,64
• Autres charges d'exploitation	15.020.562,70		15.020.562,70	1.477.068,78	2.756.484,80
• Dotations d'exploitation	111.527.481,74		111.527.481,74	107.935.286,19	127.911.458,01
5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	430.305.275,17		430.305.275,17	565.619.087,45	845.578.410,97
• Revenus des placements	320.084.562,12		320.084.562,12	412.743.472,82	528.154.023,47
• Gains de change					
• Produits des diff. s/prix de remboursement à percevoir	3.642.996,83		3.642.996,83	852.586,61	1.571.781,50
• Profits sur réalisation de placements	64.692.726,44		64.692.726,44	67.258.617,40	213.325.278,91
• Ajustements de VARCUC (1) (+ values non réalisées)					
• Profits provenant de la réévaluation des placements affectés					
• Intérêts et autres produits de placements	7.571.958,92		7.571.958,92	3.510.463,98	10.222.742,32
• Reprises sur charges de placements; trsferts de charges	34.313.030,86		34.313.030,86	81.253.946,64	92.304.584,77
6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	88.009.559,46		88.009.559,46	254.765.253,42	306.240.776,41
• Charges d'intérêts					
• Frais de gestion des placements	25.894.972,92		25.894.972,92	24.895.511,27	49.285.859,03
• Pertes de change					
• Amortissement des différences s/prix de remboursement	6.672.562,34		6.672.562,34	3.263.145,10	6.672.254,72
• Pertes sur réalisation de placements	29.360.959,11		29.360.959,11	211.094.615,29	221.706.227,32
• Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés					
• Ajustements de VARCUC (1) (- values non réalisées)	48.290,45		48.290,45		
• Autres charges de placements				1.354.002,20	2.397.141,85
• Dotations sur placements	26.032.774,64		26.032.774,64	14.157.979,56	26.179.293,49
RESULTAT TECHNIQUE VIE+NON VIE (1+2-3-4+5-6)	488.772.555,78	217.699.651,00	271.072.904,78	226.577.345,10	448.630.974,98

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)
IV - Compte Non Technique

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

Libellé	Opérations		30.06.2024	Situation comparative au 30/06/2023	31.12.2023
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
1- PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	41.604.990,23		41.604.990,23	29.445.191,39	43.546.126,02
Produits d'exploitation non techniques courants					
Intérêts et autres produits non techniques courants	29.562.883,99		29.562.883,99	25.344.569,98	38.687.884,75
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir					
Autres produits non techniques courants					
Reprises non techniques, transferts de charges	12.042.106,24		12.042.106,24	4.100.621,41	4.858.241,27
2- CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	14.585.264,33		14.585.264,33	26.512.565,34	26.866.143,07
Charges d'exploitation non techniques courantes	284.822,00		284.822,00	123.241,75	469.082,57
Charges financières non techniques courantes	879,42		879,42	1.253.162,06	1.318.873,22
Amortissement des différences sur prix de remboursement					
Autres charges non techniques courantes	435,47		435,47	333,83	2.563.607,21
Dotations non techniques courantes	14.299.127,44		14.299.127,44	25.135.827,70	22.514.580,07
Résultat non technique courant (1 - 2)	27.019.725,90		27.019.725,90	2.932.626,05	16.679.982,95
3- PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	622.184,87	187.165,00	809.349,87	980.540,99	15.589.353,92
Produits des cessions d'immobilisations	8.440,31		8.440,31	156.000,00	156.000,00
Subventions d'équilibre					
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif					
Autres produits non courants	613.744,56	187.165,00	800.909,56	824.540,99	1.433.353,92
Reprises non courantes, transferts de charges					14.000.000,00
4- CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	67.061,24	3.791.089,80	3.858.151,04	1.757.642,93	27.359.310,39
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées					
Subventions accordées					
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif					
Autres charges non courantes	67.061,24	3.791.089,80	3.858.151,04	1.757.642,93	27.359.310,39
Dotations non courantes					
Résultat non technique non courant (3 - 4)	555.123,63	-3.603.924,80	-3.048.801,17	-777.101,94	-11.769.956,47
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)	27.574.849,53	-3.603.924,80	23.970.924,73	2.155.524,11	4.910.026,48

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)
V - Récapitulation

Exercice du 01/01/2024 au 30/06/2024

LIBELLE	30.06.2024	30.06.2023	31.12.2023
I- RESULTAT TECHNIQUE VIE	33.690.992,26	40.188.998,20	28.375.887,20
II- RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	237.381.912,52	186.388.346,90	420.255.087,78
III- RESULTAT NON TECHNIQUE	2.155.524,11	2.155.524,11	4.910.026,48
IV- RESULTAT AVANT IMPOTS	295.043.829,51	228.732.869,21	453.541.001,46
V- IMPOTS SUR LES RESULTATS	49.791.726,56	7.271.382,50	57.245.656,59
VI- RESULTAT NET	245.252.102,95	221.461.486,71	396.295.344,87
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	526.654.379,95	641.926.659,24	1.146.208.176,54
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	2.610.370.922,71	2.685.247.423,27	5.247.191.959,58
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	42		

Bilan consolidé

En milliers de dirhams

ACTIF	30.06.2024	31.12.2023
ACTIFS INCORPORELS	1.391.208	1.399.185
Ecart d'acquisition	1.224.540	1.224.540
Autres immobilisations incorporelles	166.668	174.645
PLACEMENTS	16.193.360	15.627.955
Immobilier de placement	1.446.446	1.441.722
Placements financiers	14.746.914	14.186.233
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	124.473	131.998
CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	0	0
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	1.249.120	1.162.642
AUTRES ACTIFS	5.766.617	4.956.248
Droit d'usage - IFRS16	25.329	27.402
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	211.285	215.651
Participation aux bénéfices différés actif		25.962
Impôts différés actif	40.593	40.983
Stocks	1.233.088	1.225.038
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2.808.816	1.931.444
Créances d'impôts exigibles	364.988	337.940
Autres créances	1.082.518	1.151.828
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	351.677	424.932
TOTAL ACTIF	25.076.455	23.702.960

PASSIF	2024.06	2023.12
CAPITAUX PROPRES	5.509.072	5.449.157
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	5.509.029	5.449.114
Capital	411.687	411.687
Primes d'émission et de fusion	1.169.922	1.169.976
Réserves consolidées	3.551.035	3.308.021
Résultat net-part du groupe	376.385	559.430
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	43	43
PASSIFS À LONG TERME	176.393	180.703
Dettes de location - IFRS16	21.533	28.504
Provisions pour risques et charges	145.517	141.865
Dettes de financement	9.343	10.334
PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE	15.862.080	15.197.021
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	15.804.985	15.197.021
Participation aux bénéfices différés passif	57.095	0
AUTRES PASSIFS	3.128.266	2.408.249
Impôts différés passif	924.101	814.835
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1.371.191	1.025.020
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	196.913	177.364
Autres dettes	637.529	391.052
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	400.643	467.830
TOTAL PASSIF	25.076.455	23.702.960

Compte de résultat consolidé

En milliers de dirhams

	30.06.2024	30.06.2023
Primes acquises	3.023.547	3.028.674
Primes émises	3.535.468	3.493.082
Variation des primes non acquises	-511.921	-464.408
Autres produits hors activité d'assurance	43.006	45.036
Résultat net de placement	683.782	311.166
Résultat des placements	686.680	313.303
Produits sur les placements	740.706	718.240
Charges sur les placements	-54.026	-404.937
Variation des dépréciations sur placements	-2.898	-2.137
Reprises des dépréciations sur les placements	-765	1
Dotations des dépréciations sur les placements	-2.133	-2.138
Charges techniques des activités d'assurance	-2.242.804	-2.254.432
Résultat net des cessions en réassurance	-217.686	-153.115
Frais d'acquisition des contrats	-347.510	-350.906
Charges générales d'exploitation	-402.995	-392.174
Charges nettes d'exploitation	-134.200	-118.361
Charges salariales	-147.703	-148.546
Reprises des amortissements et dépréciations	5.126	-3.823
Dotations des amortissements et dépréciations	-126.218	-121.444
Autres Produits et charges hors exploitation	-329	-464
Résultat Opérationnel	539.011	233.785
Résultat net de change	-7	9
Charges et Produits de financement	-709	-410
Quote part dans le résultat des Entreprises associées ou co-Entreprises	2.801	879
Résultat courant avant Impôt	541.096	234.263
Impôt sur le résultat	-164.711	-25.951
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	376.385	208.312

se répartissant entre :

Intérêts minoritaires

Résultat part du groupe

376.385 208.312

Tableau de Flux de Trésorerie consolidé

En milliers de dirhams

	30.06.2024	30.06.2023
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	541.096	234.263
Ajustements :		
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	44.155	46.877
Variation nette des provisions techniques	578.763	597.835
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-2.801	-879
Corrections des éléments inclus dans le résultat sans impact sur les flux de trésorerie	620.117	643.833
Plus ou moins values nettes sur cessions	1.703.972	5.033.897
Charges liées aux dettes de financement	1.711	1.537
Reclassement des opérations de financement et d'investissement	1.705.683	5.035.434
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-342.895	-76.809
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	-594.856	-423.512
Variation des autres actifs et passifs	57.262	-237.433
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-55.015	-13.338
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	10.250	10.001
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1.941.642	5.172.439
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée	0	0
Incidence des autres flux liés aux opérations d'investissements	0	0
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	0	0
Cessions et remboursement des obligations	156.742	136.329
Cessions des actions et des opcv	67.640	-119.471
Cessions des immeubles	4.440	23.136
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CESSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS	228.822	39.994
Acquisitions des obligations	-192.900	-788.200
Acquisitions des actions et des opcv	-1.850.846	-4.326.272
Acquisition des immeubles	-10.144	-56.542
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS	-2.053.890	-5.171.014
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-14.054	-14.386
Total flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	-14.054	-14.386
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-1.839.122	-5.145.406
Dividendes payés	-317.249	-148.207
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-317.249	-148.207
Variation nettes des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-100.910	255.129
TOTAL VARIATION NETTE DES DÉPÔTS À TERME, DES AUTRES PRÊTS ET CAUTIONNEMENTS	-100.910	255.129
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	278	
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-14.435	-11.812
Intérêts payés sur dettes de financement	-1.711	-1.537
Variation nette des comptes courants	324.556	71.498
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE	308.688	58.149
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-109.471	165.071
Incidence des changements de principes comptables	0	0
Incidence de la différence à l'ouverture	0	0
Variation de la trésorerie	-6.951	192.104
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	-42.898	-84.492
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-48.966	107.612
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-6.068	192.104

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dirhams

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	411.687	1.169.922	3.528.304	-70.178	5.039.735	43	5.039.778
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			-70.178	70.178			
Résultat de la période				559.430	559.430	0	559.430
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres							
Résultat global de l'année				559.430	559.430		559.430
Variation du capital de l'entreprise consolidante							
Effet de variation du périmètre			-3.162		-3.162		-3.162
Dividendes versés			-148.207		-148.207		-148.207
Effet des changements de méthodes comptables			55		55		55
Autres impacts			1.263	0	1.263	0	1.263
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023.12	411.687	1.169.922	3.308.075	559.430	5.449.114	43	5.449.157
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.06	411.687	1.169.976	3.308.021	559.430	5.449.114	43	5.449.157
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			559.430	-559.430	-	-	
Résultat de la période				376.385	376.385	0	376.385
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres							
Résultat global de l'année				376.385	376.385	0	376.385
Variation du capital de l'entreprise consolidante							
Effet de variation du périmètre							
Dividendes versés			-317.249		-317.249		-317.249
Effet des changements de méthodes comptables			-41		-41		-41
Autres impacts			820		820		820
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024.06	411.687	1.169.976	3.550.982	376.385	5.509.030	43	5.509.073

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2024

1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de Sanlam Group, la société Sanlam Maroc est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société Sanlam Maroc est situé au 216, bd Mohamed Zerkouti, 20000 Casablanca.

1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 Septembre 2024.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe Sanlam Maroc sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 30 Juin 2024.

En application des dispositions de la circulaire n°05/06 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne et après autorisation accordée par l'ACAPS en date du 4 Août 2023, les états financiers consolidés de Sanlam Maroc au titre du semestre clos le 30 Juin 2024 ont été établis conformément au référentiel comptable transitoire de consolidation prévu par l'avis n°26 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 24 juillet 2023, complétant l'avis n° 5 sur les comptes consolidés.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'avis n° 26 précité du CNC, les états financiers consolidés du groupe Sanlam Maroc au titre du semestre clos 30 Juin 2024 ont été établis en appliquant les normes comptables internationales IAS/IFRS dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2022, telles que ces normes ont été adoptées par l'Union Européenne et telles qu'elles étaient appliquées par la compagnie au 31 décembre 2022.

La compagnie n'a donc pas appliqué, pour la préparation de ses états financiers consolidés au 30 Juin 2024, les nouvelles normes et interprétations dont l'application aurait été obligatoire si la compagnie avait continué à se conformer au référentiel IFRS en vigueur au 30 Juin 2024, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et qui n'ont pas été appliquées par la compagnie sont :

- La norme IFRS 17, Contrats d'assurance : la compagnie continue donc d'appliquer la norme IFRS 4, Contrat d'assurance, conformément à l'autorisation spéciale de report de l'application de la norme IFRS 17, accordée par l'ACAPS en date du 4 Août 2023, et jusqu'à sa généralisation à toutes les compagnies d'assurances marocaines
- Les nouveaux amendements et interprétation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 (IAS 1, IAS 12, IFRS 16, ...).

1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Sanlam Maroc et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles Sanlam Maroc, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants sur une base consolidée :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour Sanlam Maroc. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles Sanlam Maroc exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand Sanlam Maroc a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle Sanlam Maroc en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.4 Règles et méthodes d'évaluation

1.4.1 Contrats émis par la compagnie

1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par Sanlam Maroc :

- Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4 ;
- Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IFRS 9.

a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque

d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 qui était en vigueur au 31 Décembre 2022 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 1.4.1.2.d).

(b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3.

1.4.1.2. Classification et mode de comptabilisation

(a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

(b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- L'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- Les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- L'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

(c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

La provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;

La provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Sanlam Maroc n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dit participatifs, Sanlam Maroc a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

(d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées.

Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant et de la participation active différée. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par Sanlam Maroc sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.4.1.4 Opérations de réassurance

(a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification et mode de comptabilisation. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

(b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

1.4.2 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

Classification et évaluation des actifs financiers :

Deux critères sont considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- **HTC – Held to collect** : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- **HTC&S – Held to collect & sale** : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- **Autres / HFS – Held for sale** : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification	Valorisation	Dépréciation sous IFRS9
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti*	OUI
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Fonds de placement- OPCVM	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Titres détenus pour des fins de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	NON

* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

	30.06.2024				31/12/2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	3.820.090			3.820.090	3.563.389			3.563.389
Actions non cotées et titres assimilés- JV par résultat		1.086.959		1.086.959	903.999			903.999
Obligations du secteur privé - JV par résultat	261.990			261.990	147.547			147.547
Bons du trésor - JV par résultat				0	0			0
Fonds de placements - JV par résultat	6.903.179			6.903.179	7.039.404			7.039.404
Total actifs financiers à la juste valeur	10.985.259	1.086.959	0	12.072.218	10.750.340	903.999	0	11.654.339

Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

1.4.3 Contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ; et
- D'une dette de loyers.

Évaluation de la dette de loyers

À la prise d'effet du contrat, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un indice en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle.

La dette de loyers est évaluée ultérieurement sur la base d'un processus comparable à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- Le cas échéant, les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est généralement amorti sur la durée du contrat de location.

1.4.4 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels qui sont détenus pour être utilisés dans la production, la fourniture de services ou à des fins administratives propres à la compagnie.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, deux modèles à choisir :

- Modèle du coût : La valeur correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles);
- Modèle de la réévaluation : La méthode de la réévaluation est une méthode qui est préconisée lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'une immobilisation dans ce cas, correspond au montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles).

L'approche par composants : Le coût total d'une immobilisation doit être réparti entre ses différents éléments constitutifs ; chaque élément doit être comptabilisé séparément lorsque les composants ont des durées d'utilisation différentes ou procurent des avantages selon un rythme différent.

La base amortissable d'un actif : le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La base amortissable d'un actif est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle.

Option retenue :

Le Groupe a opté pour le modèle du coût pour l'évaluation des immobilisations corporelles.

1.4.5 Les immobilisations incorporelles :

Conformément à la norme, les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements selon le mode linéaire et des pertes de valeur.

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle peut être évaluée selon : le modèle du coût ; le modèle de la réévaluation (en cas de l'existence d'un marché actif)

Option retenue :

Le Groupe a retenu la méthode du coût pour évaluer l'ensemble de ses immobilisations incorporelles.

1.4.6 Le Goodwill :

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

A fin 2023, l'écart d'acquisition de Sanlam Maroc a fait l'objet d'un test de dépréciation et il n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

1.4.7 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Option retenue :

Le groupe Sanlam Maroc applique le modèle de la juste valeur pour l'évaluation des immeubles de placement.

1.4.8 IFRIC 23 :

Le 7 juin 2017, L'IFRS IC (Interpretation committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôts sur le résultat, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'interprétation prévoit deux méthodes de transitions :

- Méthode totalement rétrospective, qui prévoit le retraitement des états financiers comparatifs présentés ;
- Méthode partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

1.4.9 Les avantages au personnel :

La norme IAS 19 a pour but de prescrire le traitement comptable relatif à tous les avantages accordés au personnel (sauf ceux auxquels s'appliquent les autres normes).

Les avantages au personnel comprennent :

- Les avantages à court terme : comme les salaires et cotisations sociales, les congés annuels payés et les congés de maladie payés, l'intéressement et les primes, et les avantages en nature (logement, voiture...) dont bénéficient le personnel en activité ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi : comme les indemnités de retraite, les indemnités de fin de carrière, l'assistance médicale postérieure à l'emploi et les autres prestations de retraite ;
- Les avantages à long terme : comme les primes d'ancienneté, les absences de longue durée rémunérées, les indemnités de fin de carrière, les autres primes et les rémunérations différées ;
- Les indemnités de fin de contrat : notamment les indemnités de licenciement et les indemnités des départs volontaires du personnel

1.4.10 Impôts différés :

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Le taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	30.06.2024				31.12.2023			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	3.535.468	44.849	-1.843	3.578.474	5.954.524	114.301	-27.083	6.041.742
Résultat d'exploitation	555.859	13.224	-30.072	539.011	-52.698	-5.514	-146.317	-204.529
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		2.801		2.801		16.858		16.858
Charge ou produit d'is	-162.160	-2.551		-164.711	118.331	1.264	-3.801	115.794
Résultat net	390.309	6.117	-20.041	376.385	37.930	21.134	-129.242	-70.178
Capitaux propres	4.691.811	1.375.145	-557.883	5.509.072	4.191.942	1.562.659	-714.822	5.039.778
Dettes de financements		9.343	0	9.343		26.448	0	26.448
Placements	17.637.989	514.573	-1.959.202	16.193.360	16.378.757	508.489	-2.134.323	14.752.923
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-829.063	-250.177	-455.792	-1.535.032	-745.393	-227.624	-454.121	-1.427.138
Titres mis en équivalence		59.566	64.907	124.473		69.586	64.907	134.493
Acquisitions d'actifs non courants	11.893	1.054		12.947	39.181	10.114		49.295
TOTAL ACTIF	24.081.050	2.283.322	-1.287.917	25.076.455	21.816.120	2.536.276	-1.497.668	22.854.728

Information sectorielle par zone géographique

En milliers de dirhams

	30.06.2024					31.12.2023						
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	3.580.317				-1.843	3.578.474	6.253.119				-6.134	6.246.985
Résultat d'exploitation	569.083				-30.072	539.011	767.528				-44.724	722.804
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	2.801					2.801	7.080					7.080
Charge ou produit d'is	-164.711					-164.711	-174.489				515	-173.974
Résultat net	396.426				-20.041	376.385	583.820				-24.390	559.430
Capitaux propres	6.066.956				-557.883	5.509.072	6.007.041				-557.883	5.449.157
Dettes de financements	9.343				0	9.343	10.334				0	10.334
Placements	18.152.562				-1.959.202	16.193.360	17.592.778				-1.964.823	15.627.955
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1.079.240				-455.792	-1.535.032	-1.042.790				-455.792	-1.498.582
Titres mis en équivalence	59.566				64.907	124.473	67.091				64.907	131.998
Acquisitions d'actifs non courants	12.947					12.947	37.960					37.960
TOTAL ACTIF	26.364.372				-1.287.917	25.076.455	24.946.728				-1.243.768	23.702.960

Fidarc Grant Thornton
7 Boulevard Dries Slaoui
Casablanca
Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa 20230
Hay Hassani Casablanca
Maroc

SANLAM MAROC S.A

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE
DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société SANLAM MAROC S.A comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 5 158 327 518 dont un bénéfice net de MAD 245 252 103 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SANLAM MAROC S.A arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 24 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal Mekouar
Associé

Mohamed Rqibate
Associé

Fidarc Grant Thornton
7 Boulevard Dries Slaoui
Casablanca
Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa 20230
Hay Hassani Casablanca
Maroc

GROUPE SANLAM MAROC

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIE
AU 30 JUIN 2024**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société SANLAM MAROC S.A et de ses filiales (Groupe SANLAM MAROC) comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé ainsi qu'un résumé des notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5 509 072 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 376 385.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe SANLAM MAROC arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable transitoire de consolidation autorisé par l'avis n°26 du Conseil National de la Comptabilité et par l'ACAPS, tel que ce référentiel est décrit dans les notes annexes jointes.

Casablanca, le 24 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal Mekouar
Associé

Mohamed Rqibate
Associé

Le rapport financier semestriel tel que prévu par la circulaire de l'AMMC n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, est disponible sur le site web de la Compagnie : www.sanlam.ma

Assurance Non-Vie | Assurance Vie

Sanlam Maroc
216, Boulevard Zerketouni | 20 000
Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances.
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025
ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06
F +212 522 20 60 81

sanlam.ma





COMMENTAIRES DES DIRIGEANTS

AU 30 JUIN 2024

Table des matières

1- PRÉSENTATION DE SANLAM MAROC	3
2- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE	3
3- CHIFFRE D'AFFAIRES	4
4- SINISTRALITÉ	4
5- COMMISSIONS	4
6- FRAIS GÉNÉRAUX	5
7- RATIO COMBINÉ	5
8- RÉSULTAT FINANCIER	6
9- RÉSULTAT SOCIAL	6
10- EVOLUTION DES PLACEMENTS	6
11- ENGAGEMENTS TECHNIQUES	7
12- FONDS PROPRES	7
13- COMPTES CONSOLIDÉS	8

1- PRÉSENTATION DE SANLAM MAROC

Sanlam Maroc est une Compagnie d'assurance généraliste cotée à la bourse de Casablanca et faisant partie du Groupe Sud-africain SanlamAllianz depuis 2018.

Présente sur le marché des assurances au Maroc depuis 1949, Sanlam Maroc est acteur de référence actif sur la totalité des métiers de l'assurance Vie et Non Vie.

La Compagnie occupe aujourd'hui, une position leader dans le domaine de l'assurance Non Vie, Numéro 1 de l'automobile et de la santé.

Avec plus de 500 agents généraux, Sanlam Maroc dispose du réseau exclusif le plus étendu au Maroc, lui permettant d'assurer une présence régionale très forte et de développer au mieux une politique de proximité avec l'ensemble de ses clients.

2- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

Le premier semestre 2024 est marquée par une forte présence en termes de communication et le lancement de plusieurs offres et solutions innovantes au service de nos clients et partenaires :

Offre et innovation :

- **Lancement d'une nouvelle offre l'AMC CNSS incluant une couverture Dépendance (première au Maroc) :** Cette offre comprend des plafonds généreux, la suppression de la limite d'âge et surtout l'indemnisation des soins liés à l'Hospitalisation à domicile.
- **En accompagnement de cette nouvelle couverture maladie, Mise en place d'un partenariat avec Inaya Homecare Maroc, agence d'aide et de soins à domicile.** Ce service permet ainsi aux assurés en assurance maladie de trouver depuis l'application mobile Sanlam Maroc, des aides-soignants qualifiés pour les accompagner dans les situations de dépendance.
- **Lancement d'Assur'Retraite Multisupport, produit en Unités de Compte.**
- **Assistance : lancement de nouvelles offres d'assistance complémentaires** pour les C2 et les motos grosses cylindrées, et de manière générale, simplification de l'expérience clients (en matière de souscription et gestion) via la mise en place de contrats et **parcours unifiés/intégrés Assurance-Assistance.**

Dispositif de communication :

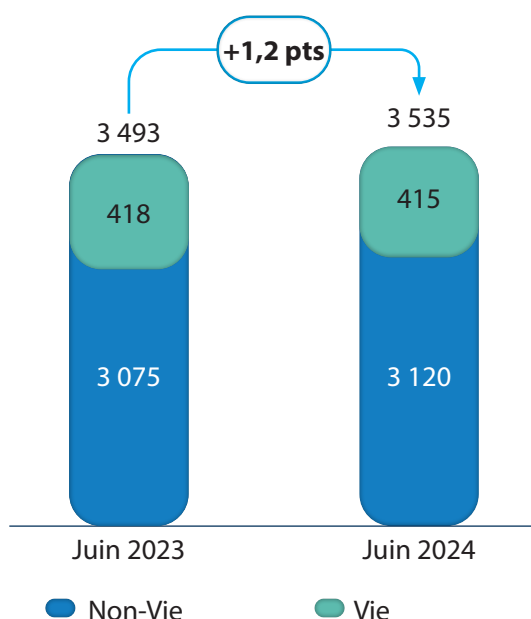
- **Lancement d'une campagne de communication dédiée à la nouvelle offre AMC CNSS** (Affichage, TV, Digital, ...).
- **Communication institutionnelle autour de la Santé : participation à une émission Santé** autour de l'accès aux Soins et de notre rôle d'assureur Maladie, à la radio sur Atlantic radio « l'Heure des experts ».
- **Campagne de communication pour la Coupe d'Afrique des Nations (CAN)** avec un spot télévisé avec **Walid Regragui.**
- **Forte présence communicationnelle à la Télévision et sur le Digital durant le mois de Ramadan, avec une mini-série humoristique et pédagogique (intitulée Chat'Khot)** expliquant des notions assurantielles de base, mais aussi avec une piqûre de rappel Assur'Auto L'Hemza.
- **Plusieurs campagnes sur le digital, autour de l'Automobile, la Multirisque Habitation et Décès.**
- **Awards – Trophées de l'assurance : Gain de 2 trophées,** celui de l'innovation produit pour Assur'Auto L'Hemza et celui de l'innovation distribution pour Assur'Crédit.
- **Awards – Trophée « Africa's Best Brands 2024 » : Gain du prix « Marque de services financiers la plus admirée au Maroc »** discernée par la classement Brand Africa, organisme indépendant africain.

Services digitalisés

- Poursuite de la digitalisation de nos processus à la fois en interne et vis-à-vis de nos clients et partenaires (notamment : Automobile, Santé, Vie).

3- CHIFFRE D'AFFAIRES

A fin Juin 2024, Sanlam Maroc a réalisé un chiffre d'affaires global de **3 535 MMAD**, en hausse de **1,2%** par rapport à la même période de l'exercice précédent.

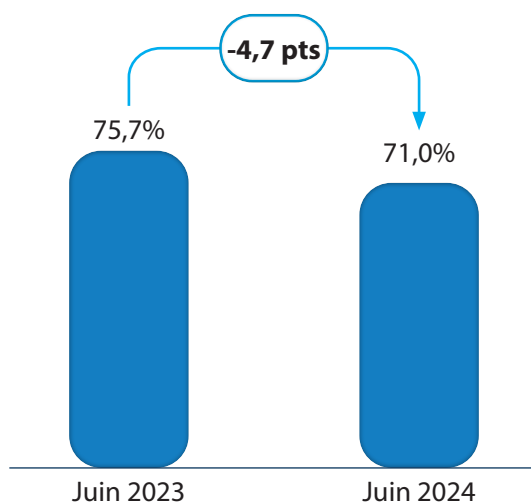


Cette performance s'explique par la croissance des activités Non-Vie, qui a compensé la baisse de l'activité épargne.

4- SINISTRALITÉ

Au global, le montant des prestations et frais payés durant le premier semestre l'année 2024 s'est élevé à **2 149 MMAD** contre **2 253 MMAD** en Juin 2023.

Le ratio de sinistralité Non Vie net de réassurance s'élève à **71%** au 30 juin 2024 contre **75,7%** au 30 juin 2023. Cette baisse s'explique principalement par la restructuration du portefeuille.



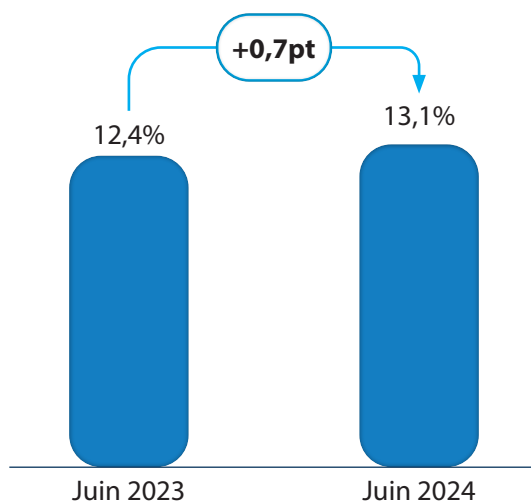
5- COMMISSIONS

Les commissions enregistrées au 30 Juin 2024 s'élèvent à **348 MMAD** dont **309 MMAD** en Non Vie et **38 MMAD** en Vie.

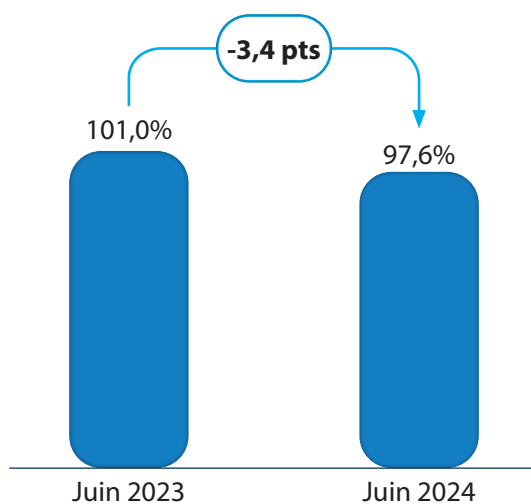
Le taux de commission en Juin 2024 s'établit à **11,5%**, en baisse de **-0.1pt** par rapport à la même période de l'exercice précédent provenant essentiellement du mix branches.

6- FRAIS GÉNÉRAUX

À fin Juin 2024, les frais généraux se sont élevés à **397 MMAD** contre **377 MMAD**, soit une hausse de **5,3%**.



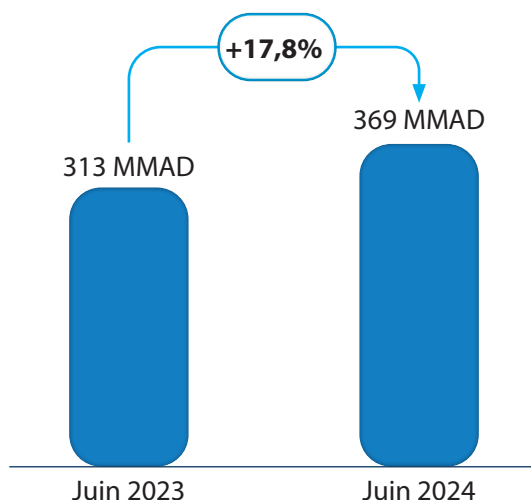
7- RATIO COMBINÉ



À fin Juin 2024, le ratio combiné net s'élève à 97,6% en baisse de -3.4 points par rapport à la même période en 2023 tiré principalement par l'amélioration de la sinistralité.

8- RÉSULTAT FINANCIER

Au 30 Juin 2024, le résultat financier des placements (y compris le libre) s'est élevé à **369 MMAD** contre **313 MMAD** en juin 2023, soit une hausse de **+17,8%** en lien avec la bonne performance des marchés financiers.



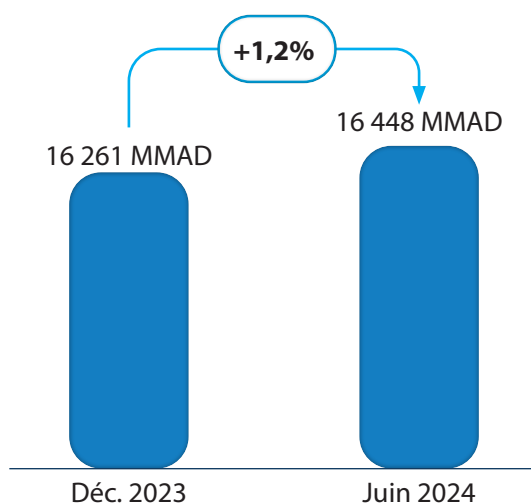
9- RÉSULTAT SOCIAL

EN MMAD	Juin 2023	Juin 2024
Résultat Net	221	245
Primes Acquisées	3 029	3 024
Ratio RN/PA	7,3%	8,1%

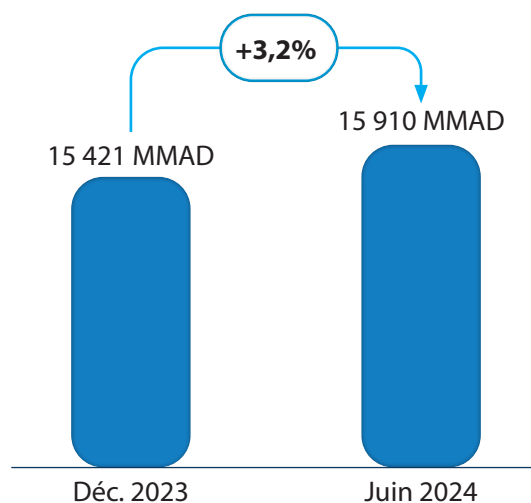
Le résultat net à fin juin 2024 s'établit à **245 MMAD** contre **221 MMAD** en juin 2023, soit une hausse de **+10,7%**, sous l'effet de la hausse du résultat financier combiné à l'amélioration du résultat technique.

10- EVOLUTION DES PLACEMENTS

Les placements affectés s'établissent à **16 448 MMAD** en juin 2024 contre **16 261 MMAD** en décembre 2023.

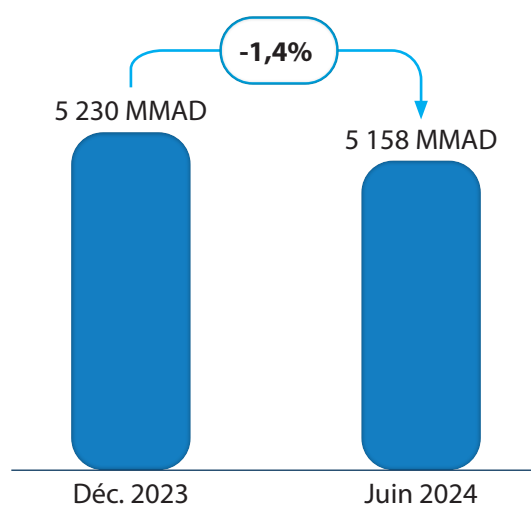


11- ENGAGEMENTS TECHNIQUES



Au 30 Juin 2024, les provisions techniques nettes de la part des cessionnaires ont évolué de +3,2% par rapport à fin Juin 2023 pour s'élever à **15 910 MMAD**.

12- FONDS PROPRES



Les fonds propres de la Compagnie s'élèvent à **5 158 MMAD** à fin Juin 2024, contre **5 230 MMAD** à fin décembre 2023.

13- COMPTES CONSOLIDÉS

FILIALES

Entité	Capital en KMAD	% de Contrôle	Méthode de consolidation
Sanlam Maroc (Société mère)	411 687	100%	IG
Sanlam Asset Management	5 000	100%	IG
Sanlam Hôtels	121 238	100%	IG
Luxor	92 667	100%	IG
Ryad Partners	394 000	100%	IG
Tertia	222 724	100%	IG
Agdal Salé	58 854	100%	IG
Tamaris Garden	77 726	100%	IG
Espace Développement	272 405	100%	IG
Africa First Assist	50 000	25%	MEE
Participation Khalladi	131 514	100%	IG

Compte de résultat consolidé

Le résultat net part du groupe s'élève à **+376 MMAD** et enregistre une hausse de **+168 MMAD** par rapport à fin juin 2023, en lien avec l'amélioration de la performance des marchés financiers.

En KMAD	Juin 2023	Juin 2024	Variation
Primes acquises	3.028.674	3.023.547	-5.127
Autres produits hors activité d'assurance	45.036	43.006	-2.030
Résultat net de placement	311.166	683.782	372.616
Charges techniques des activités d'assurance	-2.254.432	-2.242.804	11.628
Résultat net des cessions en réassurance	-153.115	-217.686	-64.571
Frais d'acquisition des contrats	-350.906	-347.510	3.396
Charges générales d'exploitation	-392.174	-402.995	-10.821
Autres produits et charges opérationnels	-464	-329	135
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	233.785	539.011	305.226
Résultat net de change	9	-7	-16
Charges de financement	-410	-709	-299
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	879	2.801	1.922
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	234.263	541.096	306.833
Impôts sur les résultats	-25.951	-164.711	-138.760
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	208.313	376.385	168.073
se répartissant entre :			
Intérêts minoritaires	0	0	0
Part du groupe	208.313	376.385	168.073

Capitaux propres consolidés IFRS

En KMAD	Décembre 2023	Juin 2024	Variation
Capital	411.687	411.687	0
Primes d'émission	1.169.922	1.169.976	54
Reserves consolidés	3.308.075	3.550.982	242.906
Résultat consolidé du groupe	559.430	376.385	-183.045
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	5.449.114	5.509.030	59.916
INTÉRÊTS MINORITAIRES	43	43	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.449.157	5.509.073	59.915



DATES DES PUBLICATIONS FINANCIÈRES

DATES DES PUBLICATIONS FINANCIERES 2024

Date	Intitulé
25/01/2024	Résultats de l'OPA
15/02/2024	Communiqué Résultats au 31 décembre 2023 Indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2023
29/03/2024	Publication Résultats annuels au 31 décembre 2023
30/05/2024	Indicateurs d'activité du 1 ^{er} trimestre 2024
07/06/2024	Communiqué post AGO
30/08/2024	Indicateurs d'activité du 2 ^{ème} trimestre 2024
12/09/2024	Communiqué Post Conseil



Assurance Non-Vie Assurance Vie

Sanlam Maroc
216, Boulevard Zerktouni | 20 000
Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances.
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025
ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06
F +212 522 20 60 81

sanlam.ma

